

Inscriptions:

le débat dans l'Enseignement catholique

Dans l'Enseignement catholique aussi, le débat sur les inscriptions a lieu, notamment au sein du CoGEC¹. On peut d'abord retenir l'existence d'un consensus entre le SeGEC et les associations de directeurs (Fédération des associations de directeurs pour le secondaire, et Collège des directeurs pour le fondamental) sur les points suivants:

- le rôle fondateur des projets éducatif, pédagogique et d'établissement, et la nécessité de procéder à l'enregistrement des inscriptions dans les écoles, pour permettre un dialogue constructif entre l'école et la famille, indispensable à l'amorce d'une véritable collaboration dans l'intérêt d'un jeune qui ne peut être réduit à un numéro, une date de naissance ou un champ informatique;
- l'importance pédagogique du continuum fondamental-secondaire et la consécration du principe de l'école du fondement;
- l'obligation faite aux établissements d'accueillir tous les publics, sauf dans deux situations: en cas d'absence d'adhésion des parents ou des élèves au projet éducatif des écoles, et s'il ne reste pas de places disponibles;
- la définition de la période au cours de laquelle peuvent se prendre les inscriptions. Le décret "Missions" précise que l'inscription se prend au plus tard le premier jour ouvrable de septembre. Il pourrait être complété par une disposition indiquant qu'elle ne peut s'effectuer avant une date à déterminer, située dans le courant de l'année qui précède la rentrée scolaire de l'année concernée;
- le rôle des commissions zonales d'aide à l'inscription. Elles sont chargées de la régulation des listes d'attente lorsque les établissements ne disposent plus de places disponibles, de l'assistance aux parents et aux jeunes en cas de refus d'inscription dans le 2^e et le 3^e degrés de l'enseignement secondaire, et de l'assistance des jeunes exclus d'une école et de leurs parents, pour les aider à retrouver une inscription dans une autre école. Le décret "JAMOULE-DEGROOTE" d'avril dernier leur a donné deux nouvelles compétences: inviter les parents en attente d'inscription à clarifier leur choix d'établissement par l'expression d'un ordre de préférence et traiter ces choix lorsqu'un élève est inscrit dans plusieurs établissements de manière simultanée. Les trois organisations insistent sur la nécessité de charger ces instances de vérifier le bon déroulement des procédures, d'intervenir en cas de non-respect ou d'abus et de coopérer avec les établissements, si nécessaire, en vue d'éviter le risque de files excessives.

Ces prises de position sont largement partagées par l'UFAPEC², qui exprime en particulier son souci de ne pas voir les élèves instrumentalisés pour mener des politiques de mixité sociale relevant d'autres secteurs (emploi, urbanisme, logement, etc.). De son côté, la CSC³-enseignement considère l'augmentation du taux de mixité sociale comme un objectif en soi en vue de la concrétisation d'un projet de société auquel l'école, dans sa mission citoyenne, doit contribuer sous l'impulsion de politiques publiques progressistes. Cela suppose, selon elle, de faire appel, notamment, à une gestion centralisée des inscriptions multiples auprès d'une commission inter-réseaux. La CSC et le MOC⁴ réitèrent également leur refus de toute forme d'adossement entre l'enseignement fondamental et secondaire.

Les réponses apportées par le politique à la problématique des inscriptions en première année secondaire auront sans doute été portées à votre connaissance quand vous lirez ces lignes. Il nous a néanmoins paru utile de repréciser ici les options défendues par les partenaires du CoGEC. Ces dernières nous serviront également de critères d'évaluation des nouvelles modalités élaborées par le gouvernement de la Communauté française. ■

ÉTIENNE MICHEL
DIRECTEUR GÉNÉRAL DU SEGEC
10 NOVEMBRE 2009



1. Conseil général de l'enseignement catholique. Il regroupe des représentants de toutes les composantes de l'Enseignement catholique: Pouvoirs organisateurs, directeurs, enseignants, parents.

2. Union des fédérations des associations de parents de l'enseignement catholique

3. Confédération des syndicats chrétiens

4. Mouvement ouvrier chrétien